Aides aux enfants pour leur scolarité

Parrainer un enfant c'est lui apporter un soutien financier mais surtout un soutien moral qui lui est précieux car vous donnez à l'enfant parrainé de l'espoir et de l'amour. » Hieu , jeune vietnamien qui a été parrainé par une famille française .

Depuis 2003, Les Grains de Riz ont entamé des procédures de parrainage dans les provinces de Nam Dinh et Bac Giang. A ce jour 80 enfants sont pris en charge. Cette aide se traduit par deux versements annuels de 76 € en Avril et de 75 € en octobre remis directement à la famille de l'enfant lors d'une cérémonie officielle au Comité de la population , de la famille et de l'enfance de la province.

De l'échange de courriers se font grâce à l'aide de Hieu et son équipe qui traduisent les lettres.

La durée d'un parrainage a été fixée à 3 ans, renouvelable au gré de chacun.

Ces élèves sont en primaire , au collège ou au Lycée.

*La participation des familles françaises s'élève à 156 € pour les jeunes élèves, le lycée et les études supérieures sont plus chères (dont 5 € pour les frais**), soit 13 € mensuel** prélevés sur compte bancaire .* **Après déduction fiscale de 66 % l'effort financier représente moins de 5 € par mois .**

Tous ces filleuls connaissent une situation financière difficile, sans cette prise en charge, la plupart d'entre eux n'iraient pas à l'école mais se retrouveraient au travail.

Au cambodge aussi, des parrainages débutent dans le centre Flow , leur montant est légèrement supérieur , 20 € mensuels, qui sont envoyés régulièrement à la directrice du Centre pour venir en aide à ces orphelins.

Pour toute information complémentaire contactez nous,mail gdrz@neuf.fr

le responsable parrainage de Grains de Riz. Catherine Danjon